

5.00 crédits	15.0 h + 15.0 h	Q2
--------------	-----------------	----

Enseignants	Pasquier Christine ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Traduction d'un échantillon de textes littéraires brefs, d'auteurs, de styles, de genres différents, en collaboration ou non avec le titulaire de l'UE de littérature
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cours du quadrimestre : évaluation formative du travail de l'étudiant.</li> </ul> <p>La présence aux séances de travail en présentiel est obligatoire. En vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, l'absence répétée et injustifiée d'un-e étudiant-e au cours pourra être sanctionnée, les titulaires du cours pouvant proposer au jury de s'opposer à l'inscription aux sessions de juin ou de septembre d'un-e étudiant-e qui n'aurait pas assisté à au moins 80 % des cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation certificative lors des sessions de juin (première session) et d'août-septembre (seconde session).</li> </ul> <p>L'évaluation de <b>première session</b> (juin) porte globalement sur le travail réalisé en atelier, le respect du cahier des charges publié sur la page <i>Moodle</i> du cours et l'accomplissement des tâches à réaliser en non-présentiel.</p> <p>Si l'étudiant-e ne remet pas le travail dans les délais requis, le titulaire du cours pourra, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen d'un-e étudiant-e.</p> <p>Le cas échéant, l'évaluation du travail en atelier peut être complétée ou remplacée - avec l'accord des étudiants - par un examen de traduction organisé durant la session. Dans ce cas, l'examen, d'une durée de 4 heures en présentiel, portera sur la traduction d'un ou plusieurs textes en lien direct avec les thématiques abordées durant le quadrimestre. Dans ce cas, l'examen comptera pour respectivement 50 % ou 100 % de la note finale.</p> <p>L'évaluation de <b>seconde session</b> (août-septembre) consiste en un examen de traduction d'une durée de 4 heures en présentiel. L'examen porte sur la traduction d'un texte ou plusieurs textes en lien direct avec les thématiques abordées durant le quadrimestre (suivant le cahier des charges publié sur la page <i>Moodle</i> du cours).</p> <p>Chacune des deux sessions fait l'objet d'un cahier des charges détaillé publié sur la plateforme <i>Moodle</i> du cours : y sont précisés non seulement les descriptifs des tâches à réaliser dans le cadre de l'évaluation, mais également leur pondération respective dans la note finale.</p> <p><i>Le recours à un <b>logiciel de TA (traduction automatique)</b> est rigoureusement interdit que ce soit dans le cadre des exercices pratiques ou de l'évaluation, <u>sauf consigne EXPLICITE contraire</u> – le cas échéant – dans le cadre spécifique d'un exercice de post-édition proposé par l'enseignant à des fins pédagogiques. De la même manière, le recours à tout <b>logiciel ou application reposant sur l'IA (intelligence artificielle)</b>, comme ChatGPT, est strictement interdit dans les exercices de traduction ou de type rédactionnel.</i></p> <p><i>En tout état de cause, les travaux à présenter ou à remettre dans le cadre du cours ou de l'évaluation seront des travaux personnels qui refléteront les compétences de l'étudiant-e. <u>Sauf consigne explicite contraire</u>, l'utilisation des intelligences artificielles (IA) génératives et de la traduction automatique est strictement interdite. L'utilisation des intelligences artificielles pour les tâches où celles-ci sont explicitement interdites sera considérée comme un cas de <b>tricherie</b>.</i></p> <p><i>De manière générale, les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique et aux consignes de l'exercice ou évaluation. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite toujours toutes ses sources de manière appropriée, l'usage d'une IA devra toujours être signalé de manière adéquate et dûment référencé, à l'instar de toutes les autres sources utilisées.</i></p> <p><i>Toute irrégularité, comme l'utilisation de logiciels ou programmes de traduction automatique, la rédaction du travail par des tiers ou à l'aide d'une IA, le plagiat, la tricherie par échange d'informations entre étudiant.e.s ou tentative d'échange d'informations avec des personnes extérieures, ou par tout autre stratège, sera sanctionnée selon le règlement général des études et des examens.</i></p>

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>En présentiel : cours magistral et séances d'exercices collaboratifs</p> <p>1. <b>Traduction.</b> Présentation de l'auteur et du texte à traduire. Brève mise en contexte de l'oeuvre de l'auteur dans l'histoire de la littérature et de la culture russes. Analyse et discussion des caractéristiques de l'oeuvre à traduire : genre littéraire, caractéristiques discursives propres à l'auteur, éléments d'intertextualité, etc. ; identification et analyse des difficultés de traduction, discussion des stratégies de résolution possibles, etc. Traduction individuelle et collective avec discussion critique et justification des différents choix de traduction possibles.</p> <p>2. <b>Exercices connexes.</b> Comparaison critique de différentes traductions publiées d'un même texte. Exercices de style à partir de traduction de textes courts de différents types, etc. Confrontation de la traduction individuelle à une traduction publiée, commentaires critiques.</p> <p>La présence aux séances de travail en présentiel est obligatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En non présentiel (travail à domicile).</li> </ul> <p>1. Préparation individuelle des différents tâches (travaux) et traductions suivant cahier des charges publié sur la plateforme Moodle du cours, en vue de la mise en commun avec commentaires critiques en présentiel.</p> <p>2. Finalisation individuelle des différentes tâches et du travail de traduction en vue de l'évaluation.</p> <p><i>Le recours à un <b>logiciel de TA (traduction automatique)</b> est rigoureusement interdit que ce soit dans le cadre des exercices pratiques ou de l'évaluation, <u>sauf consigne EXPLICITE contraire</u> – le cas échéant – dans le cadre spécifique d'un exercice de post-édition proposé par l'enseignant à des fins pédagogiques. De la même manière, le recours à tout <b>logiciel ou application reposant sur l'IA (intelligence artificielle)</b>, comme ChatGPT, est strictement interdit dans les exercices de traduction ou de type rédactionnel.</i></p> <p><i>En tout état de cause, les travaux à présenter ou à remettre dans le cadre du cours ou de l'évaluation seront des travaux personnels qui refléteront les compétences de l'étudiant.e. <u>Sauf consigne explicite contraire</u>, l'utilisation des intelligences artificielles (IA) génératives et de la traduction automatique est strictement interdite. L'utilisation des intelligences artificielles pour les tâches où celles-ci sont explicitement interdites sera considérée comme un cas de <b>tricherie</b>.</i></p> <p><i>De manière générale, les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique et aux consignes de l'exercice ou évaluation. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite toujours toutes ses sources de manière appropriée, l'usage d'une IA devra toujours être signalé de manière adéquate et dûment référencé, à l'instar de toutes les autres sources utilisées.</i></p> <p><i>Toute irrégularité, comme l'utilisation de logiciels ou programmes de traduction automatique, la rédaction du travail par des tiers ou à l'aide d'une IA, le plagiat, la tricherie par échange d'informations entre étudiant.e.s ou tentative d'échange d'informations avec des personnes extérieures, ou par tout autre stratège, sera sanctionnée selon le règlement général des études et des examens.</i></p>
<p>Contenu</p>	<p>Traduction du russe en français de textes littéraires de facture classique, relevant généralement de la typologie du récit bref ou de la nouvelle, sans trop d'archaïsmes, d'argot ou de néologismes.</p> <p>Travail articulé autour de la traduction de nouvelles d'Ivan Bounine, essentiellement mais pas exclusivement.</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>Bibliographie proposée en cours en fonction des textes à traduire.</p>
<p>Autres infos</p>	<p>/</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LSTI</p>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en traduction	TRAD2M	5		